

AB

SCI au capital de 100 euros
Siège social : 1 bis rue Ferdinand Laurent
77580 VILLIERS-SUR-MORIN
SIREN n°834392177 - RCS MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **PROCES-VERBAL DU 30 AVRIL 2026**

Le 30 avril 2026, les associés de la société AB se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société à 08 h 00 sur convocation, conformément à l'article 17.2 des statuts en vigueur,

L'assemblée est présidée par Guillaume Asensio en tant que gérant de la société.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur Guillaume Asensio, propriétaire de 500 parts en pleine propriété, représentant 500 voix,
- Madame Cynthia Barthélémy, propriétaire de 500 parts en pleine propriété, représentant 500 voix,

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 1000 Parts sur les 1000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision extraordinaire.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée **l'ORDRE DU JOUR** :

- Transfert du siège social de la société dans le ressort d'un autre Tribunal.
- Modification des statuts de la société
- Pouvoirs pour formalités.

La discussion est ouverte.

Résolution N° 1 : Transfert du siège social de la société

Il est décidé de transférer à la date du jour le siège social de la société de Villiers-sur-Morin à Paris 12^{ème}, 61 rue de Lyon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 – Modification des statuts de la société

L'adresse du siège social de la société étant mentionné dans les statuts, il est nécessaire de les mettre à jour pour refléter la nouvelle adresse.

En conséquence, les statuts sont modifiés à la date du jour.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 – Pouvoirs pour formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant à l'effet d'effectuer les formalités de transfert du siège social vers le Tribunal de Commerce de Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 08 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à Villiers-sur-Morin,
Le 30/04/2026.

Signatures des associés :

Guillaume Asensio	
Cynthia Barthélémy	